ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

Rentrée scolaire 2023

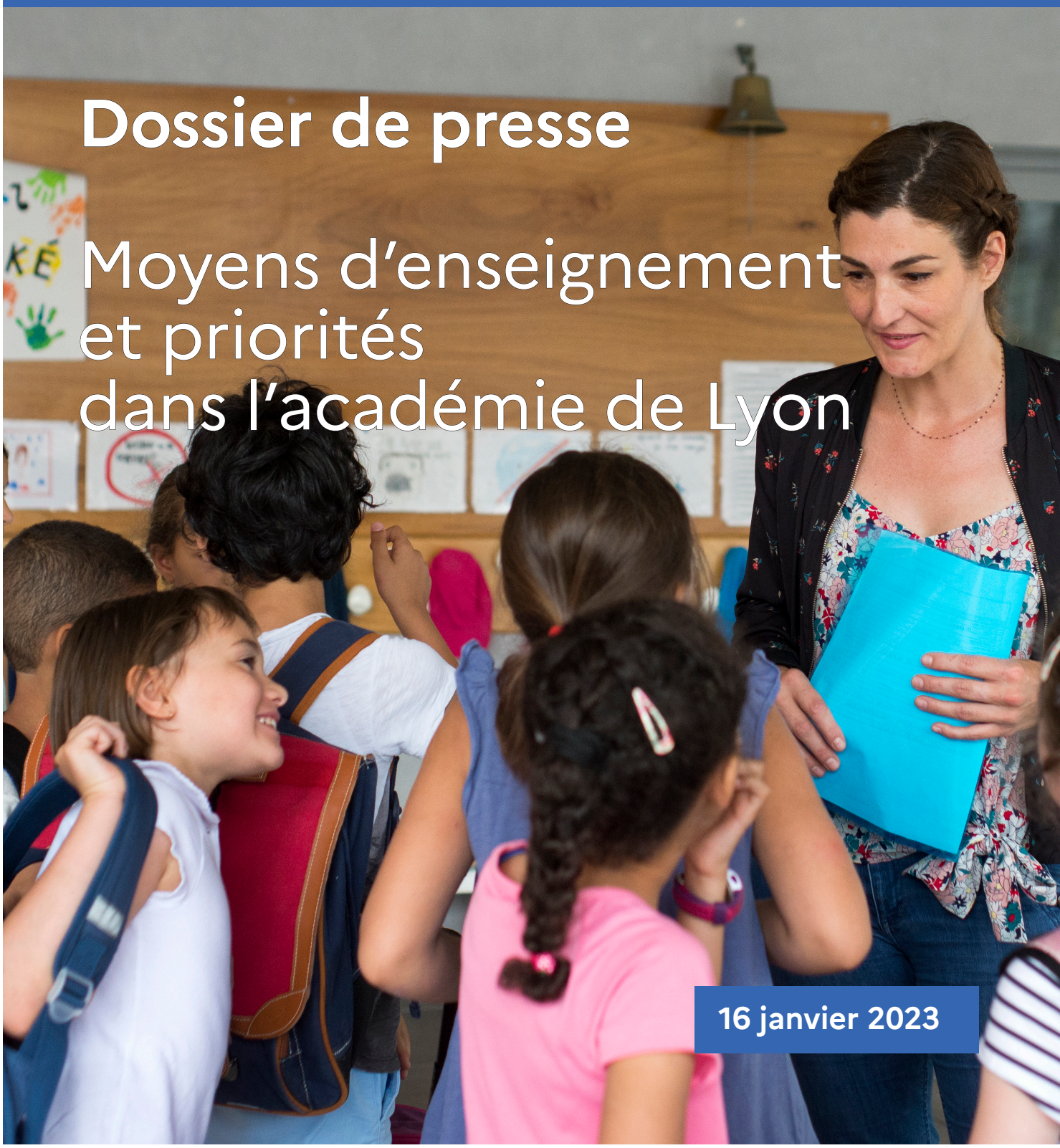

Dossier de presse

Moyens d'enseignement et priorités dans l'académie de Lyon

16 janvier 2023

Sommaire

#1 Priorités pour l'année scolaire 2023-2024 4

#2 Moyens alloués dans le premier degré public pour la rentrée 2023 5

#3 Moyens alloués dans le second degré public pour la rentrée 2023 6

#4 Les nouvelles formations en 2023-2024 10

Priorités pour l'année scolaire 2023-2024

◎ Dans le 1er degré :

→ favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux ;
→ poursuivre le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire ;
→ poursuivre le plafonnement à 24 élèves par classe, hors enseignement prioritaire, en grande section, CP et CE1 ;
→ accompagner l'école inclusive ;
→ accompagner les territoires ruraux : aucune fermeture d'école sans l'accord du maire ;
→ développer 30 minutes d'activités physiques par jour.

◎ Dans le 2nd degré :

→ consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux à l'entrée du collège ;
→ construire une nouvelle 6e qui puisse assurer à chaque élève, dans la continuité des actions engagées à l'école primaire, de maîtriser les savoirs fondamentaux indispensables à la suite de sa scolarité (voir page 7) ;
→ renforcer la mixité sociale dans les établissements ;
→ développer le schéma régional de la voie technologique ;
→ accompagner la réforme de la voie professionnelle et la réalisation d'une carte des formations en lien avec les métiers d'avenir valorisés dans le cadre du déploiement du plan France 2030 ;
→ assurer le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
→ poursuivre le soutien aux langues vivantes rares ;
→ renforcer les mathématiques au lycée.
→ accoître l'utilisation du pass culture et du pass sport.

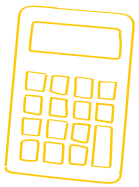

Notre école, faisons-la ensemble

Dans le 1er et le 2nd degré, la démarche « notre école, faisons-la ensemble » a pour objectif de faire émerger des initiatives pédagogiques nouvelles pour améliorer la réussite, le bien-être des élèves et pour réduire les inégalités.

A ce jour, 637 déclarations d'intention ont été déposées dans l'académie de Lyon.

La réussite et le bien-être des élèves constituent les principales dimensions explorées. Les évaluations nationales, la question des temps de l'enfant, l'ouverture culturelle, l'inclusion scolaire, la santé (en particulier mentale) et le climat scolaire sont plus particulièrement discutés.

Moyens alloués dans le 1er degré public pour la rentrée 2023

Dans le premier degré, avec 279 652 élèves prévus pour la rentrée 2023, l'académie de Lyon enregistre une baisse de 3 874 élèves par rapport à la rentrée 2022.

Les moyens seront stables par rapport à la rentrée scolaire de 2022, ce qui permettra de :

→ poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement dans les trois départements ;

→ mettre en œuvre des priorités nationales en faveur de la maitrise des savoirs fondamentaux.

Depuis 2013, l'académie a connu une baisse démographique de 4 400 élèves (avec une diminution continue de la démographie depuis 2019). Cela représente une réduction de 1,57 % entre 2013 et 2023. Dans le même temps, une augmentation constante des moyens a été réalisée, avec une hausse de 2 262 ETP au total.

Le ratio P/E, donnant le nombre de postes d'équivalent temps plein pour cent élèves continue à progresser.

279 652 élèves attendus à la rentrée 2023

- 199 élèves dans l'Ain par rapport à la rentrée 2022

- 747 élèves en moins dans la Loire par rapport à la rentrée 2022

- 2 928 élèves en moins dans le Rhône par rapport à la rentrée 2022

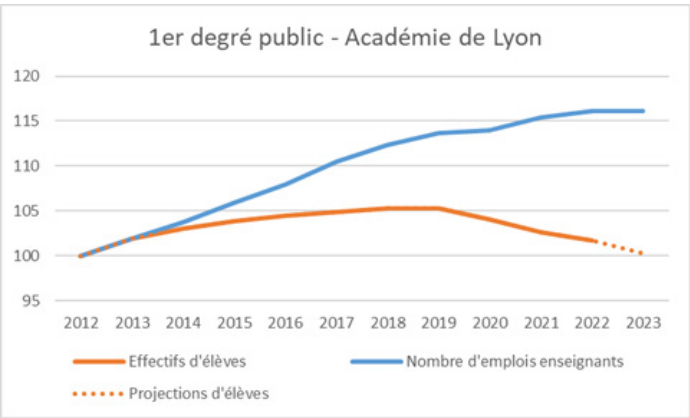

Moyens alloués dans le 2nd degré public pour la rentrée 2023

Le contexte démographique dans le second degré permet d'identifier une légère hausse, à hauteur de 870 élèves.

+ 870 élèves au niveau académique.

Entre 2013 et 2023, dans le second degré, l'académie de Lyon a enregistré une hausse de 22 266 élèves (soit + 11,36 % sur la période 2013-2023). Cette augmentation a été accompagnée d'un renfort du nombre d'ETP, avec + 1 494 ETP, soit 1 ETP créé en moyenne pour 14,90 élèves.

Pour la rentrée 2023, l'académie de Lyon sera ainsi dotée de 65 ETP supplémentaires.

8 emplois de conseillers principaux d'éducation seront également créés.

60 ETP en moyens d'enseignement supplémentaires (heures postes)

5 ETP en heures supplémentaires.

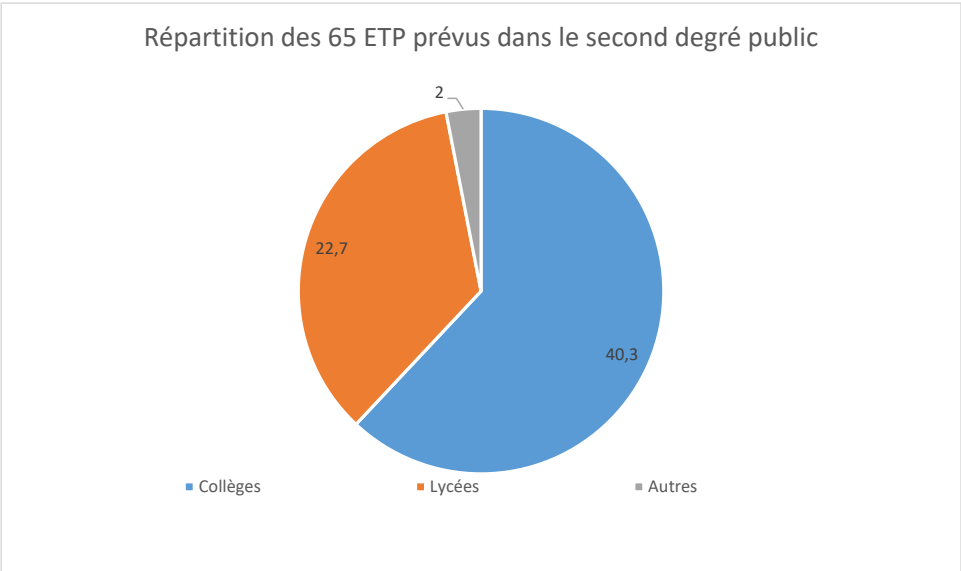

◎ Le point sur les collèges publics :

La majeure partie des emplois prévus pour la rentrée 2023 dans le second degré public concerne les collèges de l'académie.

Les 40,3 ETP seront répartis en fonction de la croissance démographique observée sur le territoire.

La mesure de rentrée permet de poursuivre, dans les collèges :

→ le maintien des seuils à 25 élèves en 6e et 26 élèves dans les autres niveaux par division en éducation prioritaire et 30 élèves par division hors éducation prioritaire.

→ le soutien à l'apprentissage des langues dites « rares », dans la continuité des actions engagées depuis la rentrée 2021.

→ le renforcement des dispositifs pour les élèves à besoins particuliers, notamment des ULIS - unités localisées pour l'inclusion scolaire (8 ETP prévus en collège, dont 3 dans l'Ain, 4 dans la Loire et 1 dans le Rhône) et des UPE2A - unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (4,3 ETP en collège, dont 1,8 ETP dans l'Ain, 1,5 ETP dans la Loire et 1 ETP dans le Rhône).
En complément, 1 ETP est prévu pour la création d'un poste d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département de l'Ain.

→ le développement de mesures d'accompagnement en classes de 6e : intervention de professeurs des écoles en classe de 6e, heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés, dispositif « devoirs faits » rendu obligatoire.

→ le suivi de la démarche « je réussis au collège », avec une enveloppe de 10 ETP consacrée au dispositif.

→ la reconduction de l'enveloppe dédiée à l'allocation progressive de moyens à hauteur de 155 ETP.

◎ Le point sur les lycées publics :

Les lycées bénéficieront globalement d'un abondement de 22,7 ETP à la rentrée 2023, avec une diminution des moyens en lycée général et technologique et une augmentation en lycée professionnel.

Dans l'académie, le contexte démographique en lycée fait apparaître une évolution positive de + 437 élèves (+ 262 en pré-bac et + 175 en post-bac) entre le constat 2022 et la prévision 2023.

+ 437 élèves en lycée.

+ 507 élèves pour les lycées professionnels ;

- 245 élèves en lycée général et technologique ;

+ 175 élèves en post-bac.

Les moyens consacrés aux lycées traduisent ces évolutions démographiques et la volonté d'accompagner la voie professionnelle par l'ouverture de nouvelles places.

Ils permettent de mener, dans les lycées généraux et technologiques :

→ le maintien du calibrage pour l'ouverture de division à 35 élèves pour les niveaux seconde, première et terminale, sauf pour les classes de 1ère STMG qui bénéficieront d'un calibrage à 32 élèves.

→ le maintien de l'enveloppe de 20 ETP pour le dispositif « Je réussis au lycée ».

→ le renouvellement de l'allocation progressive des moyens à hauteur de 14 ETP. La répartition de l'allocation se fait au bénéfice des établissements connaissant des difficultés sociales et scolaires, afin de leur permettre de mettre en place des dispositifs participant à la réussite de leurs élèves.

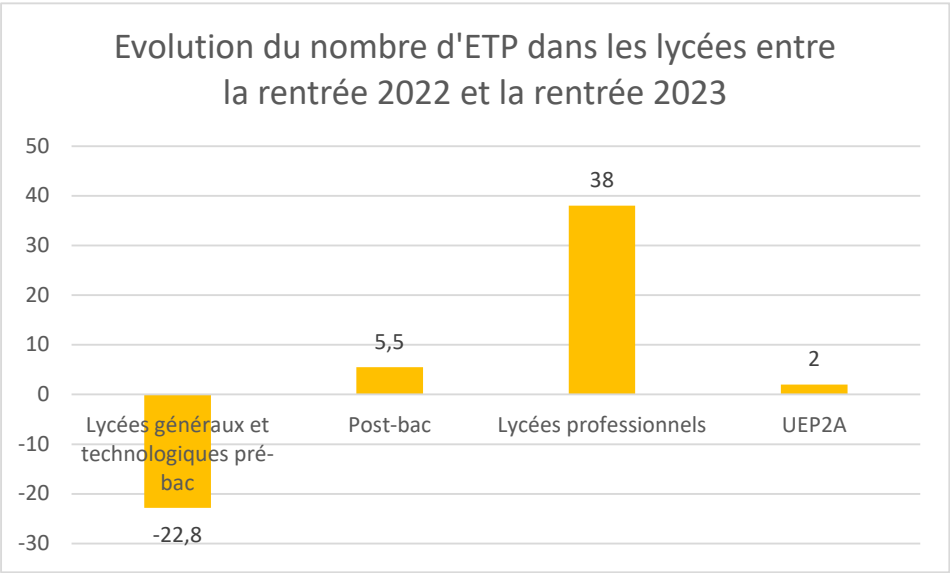

→ le financement d'heures dédiées pour le soutien (comme en collège) à l'apprentissage des langues dites « rares », pour les enseignements « danse » et « arts du cirque », pour l'enseignement de spécialité LLCA - Langues, Littératures et Culture de l'Antiquité.

→ l'ouverture du lycée Arnaud Beltrame, à Meyzieu.

Le lycée Arnaud Beltrame doit ouvrir à la rentrée scolaire 2023, à Meyzieu. Il accueillera, pour sa première rentrée, les élèves de seconde (10 divisions). Il pourra accueillir, à terme, jusqu'à 1 840 lycéens.

Son offre de formation intègrera les 7 spécialités classiques (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanité-littérature-philosophie, anglais-monde contemporain, mathématiques, physique et chimie, sciences et vie de la terre, sciences économiques et sociales).

L'établissement proposera également les séries technologiques « sciences et technologie du management » et « gestion et sciences et technologie de la santé et du social ».

En post-bac, les mesures permettent de réaliser :

→ le financement des poursuites d'études des élèves du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) au lycée Fauriel à Saint-Etienne (3e année) et des élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ouvertes à la rentrée 2022 (2e année de la classe préparatoire économique et commerciale au lycée Ampère et 2 divisions de classe préparatoire aux études supérieures au lycée du Parc).

→ l'ouverture de deux nouvelles classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), au lycée La Martinière Diderot et au lycée La Martinière Monplaisir et d'un cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) au lycée Arbez Carme à Bellignat (voir page 11).

→ l'ouverture d'un BTS « métier de la mesure » au lycée Descartes à Saint-Genis-Laval.

En lycées professionnels, les moyens dédiés permettent d'accompagner :

→ les montées de scolarité liées à l'évolution de la carte de la voie professionnelle.

→ le financement de nouvelles formations, ainsi que des augmentations de capacité d'accueil.

A ce stade, à la rentrée 2023, 108 places supplémentaires seront proposées pour la voie professionnelle pré-bac en CAP et en bac pro, auxquelles s'ajoutent 15 places supplémentaires en BTS.

Dans cette enveloppe, 4 ETP sont destinés à la mise en place d'une expérimentation visant à valoriser la mise en œuvre de CAP en 3 ans.

Les nouvelles formations en 2023-2024

L'académie de Lyon travaille en lien étroit avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, chaque année, pour établir la carte des formations, notamment concernant les formations professionnelles.

Cette carte des formations cible prioritairement des métiers d'avenir, en lien avec les besoins en compétences des générations futures, dans le cadre de France 2030.

Ainsi, l'académie de Lyon ouvrira :

→ un **bac pro MP3D (Modélisation prototypage 3D)** dans les établissements proposant des BTS « conception » (15 places au lycée Carriat à Bourg-en-Bresse, 15 places au lycée Albert Camus à Rillieux-La-Pape) ;

→ un **BTS « métiers de la mesure »** au lycée Descartes, à Saint-Genis-Laval (15 places) pour former des spécialistes des mesures physiques (électrique, de température, de débit, de pression, optique, thermodynamique, radioactivité, vide).

Les ateliers prospectifs des compétences de demain

Depuis 2022, l'académie de Lyon porte des « ateliers prospectifs des compétences de demain ». Destinés à anticiper l'adaptation de l'offre de formation dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en réponse aux enjeux de France 2030, ces ateliers portent sur 3 domaines stratégiques : l'énergie décarbonée ; l'industrie du futur et la souveraineté industrielle ; l'auto-mobilité et les systèmes de transport intelligent.

La réflexion sera étendue à deux nouveaux domaines en 2023-2024 : santé/numérique et bâtiment/construction durable.

En dehors des ouvertures de nouvelles formations en lien avec France 20230, la priorité porte sur l'augmentation des places pour accueillir davantage de jeunes sur des formations débouchant sur des emplois.

A la rentrée 2023, l'académie de Lyon renforcera les capacités d'accueil en :

→ **bac pro « métiers de la coiffure »**, avec 15 nouvelles places créées au lycée du 1er film (Lyon 8e) ;

→ **bac pro « métiers du commerce et de la vente »**, avec la création de 16 places au lycée Magenta, à Villeurbanne ;

→ **bac pro « technicien menuisier d'agencement dans les métiers du bois »** avec la création de la spécialité au lycée Benoît Fourneyron, à Saint-Étienne (15 places) ;

→ CAP, avec l'ouverture d'un **CAP « signalétique et décors graphiques »** au lycée Magenta, à Villeurbanne (15 places).

La création d'une **section internationale/BFI anglais** au lycée Jean Monnet de Saint-Etienne est à l'étude.

L'augmentation des capacités d'accueil portera également sur :

→ le **bac pro « métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) »** au lycée professionnel Charlie Chaplin à Décines-Charpieu (15 places supplémentaires) ;

→ le **bac pro « maintenance des systèmes de production connectés (MSPC) »** au lycée professionnel Louis Armand à Villefranche-sur-Saône (15 places supplémentaires) ;

→ le **bac pro «maintenance des matériels»** au lycée professionnel Charlie Chaplin à Décines-Charpieu (10 places) ;

→ le **CAP « assistant technique en milieux familial et collectif (ATMFC) »** au lycée professionnel Joseph-Marie Jacquard à Oullins (12 places supplémentaires).

Les capacités d'accueil du bac pro « métiers de l'accueil » et du bac pro « gestion-administration » au lycée Magenta de Villeurbanne seront chacune réduites de 16 places.

Enfin, deux nouvelles classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et une classe CPES sont prévues pour la rentrée 2023 :

→ une CPGE **technologie, physique et chimie** au lycée La Martinière Diderot ;

→ une CPGE **mathématiques, physique, ingénierie et informatique** au lycée La Martinière Monplaisir;

→ une **CPES** au lycée Arbez Carme à Bellignat.

ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

Contact presse

Rectorat de Lyon

Service Communication

04 72 80 60 10
communication@ac-lyon.fr

Crédits photos : ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports